

Le recensement militaire est une étape obligatoire de la vie, à réaliser à 16 ans (dans le trimestre de référence). Il se réalise soit en mairie, soit dorénavant depuis internet sur le site majdc.fr. Il faudra ensuite s'inscrire à la journée d'appel sur ce même site (y compris si le recensement a été fait en mairie). Un mini guide explicatif est disponible en téléchargement ICI .